



Mission Handicap

Du 01/01/2016 au 31/12/2018



Une convention avec le FIPHFP

- Le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique
- Le FIPHFP est un catalyseur de l'action publique en matière d'emploi des personnes en situation de handicap.
- Sa mission : impulser une dynamique et inciter les employeurs publics à agir en favorisant le recrutement, l'accompagnement et le maintien dans l'emploi au sein des trois fonctions publiques.

- Il aide les employeurs publics à remplir leurs engagements vis-à-vis des personnes en situation de handicap et à atteindre le taux légal d'emploi de 6%. Par ses financements et les partenariats qu'il noue, il incite les employeurs à mettre en œuvre des politiques d'inclusion professionnelle ambitieuses et à contribuer au changement de regard.

Pour :

- 1 - Vous accompagner dans la prise en compte du handicap :

« Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

(Loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées article 114)

Dont : Enquête Handitorial

- Le projet de création d'un « Observatoire du handicap et de l'inaptitude dans la Fonction Publique Territoriale » alimenté par une enquête annuelle réalisée grâce au site internet www.handitorial.fr et concernant toutes les collectivités territoriales, a vu le jour dans le cadre des échanges entre le FIPHFP, l'ANDCDG et la FNCDG.
- Rappel pour les collectivités ciblées par l'échantillon 2016

Pour :

- 2 – Vous accompagner dans les projets de recrutements de Personnes Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi

A ce jour : 7 collectivités ont fait appel à notre service

Pour :

- 3 – Vous accompagner ainsi que votre personnel en situation de restrictions d'aptitudes à leurs emplois.

A ce jour : 83 études ont été initiées à la demande de

- l'agent, le salarié
- et/ou la collectivité employeur
- et/ou le médecin du travail ou médecin de prévention

Pour :

- 4 – Vous accompagner afin de mobiliser le soutien financier du FIPHFP dans le cadre de la mise aux **normes accessibilité** de vos locaux professionnels.

A ce jour : 4 collectivités ont obtenu la participation financière du FIPHFP

Pour :

- 5 – Vous accompagner dans un projet de recrutement d'une Personne Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi en **Contrat d'Apprentissage** et en assurer le suivi tout au long du contrat.



Mission Handicap

Pour tout conseil et information :

Brigitte MONIER

Tél. : 07 86 11 91 80

Mail : brigitte.monier@cdg30.fr

MERCI